UNIVERSITÉ ET RECHERCHE

Les soi-disant réserves : dossier d’étude

Comment une réserve est créée, et pourquoi la Nation affirme qu’elle ne peut l’être dans le territoire.

Résultats d’apprentissage

À la fin, l’étudiant ou l’étudiante pourra	Niveau (Bloom)
Énoncer la définition d’une réserve selon la Loi sur les Indiens	Se souvenir
Expliquer pourquoi la Couronne ne peut mettre de côté qu’une terre qu’elle détient	Comprendre
Analyser la superficie des réserves dedans et dehors la ligne des six milles	Analyser
Comparer les trois chemins depuis 1784 : la baie de Quinte, les Six Nations et la catégorie mohawk	Analyser
Évaluer l’affirmation selon laquelle une réserve ne peut se trouver qu’à l’extérieur du territoire	Évaluer

Aperçu

La Loi sur les Indiens de 1876 définissait la réserve comme une terre « dont le titre légal appartient à la Couronne », mise de côté pour une bande. La Nation soutient qu’en 1784, la Couronne a donné le territoire à la catégorie et à sa postérité, et qu’elle ne le détenait donc plus pour le mettre de côté; et que la catégorie n’est pas une bande. Selon les limites mêmes du Canada, la plus grande partie de la réserve des Six Nations se trouve dans les six milles. À la baie de Quinte, l’acte de 1793 a été accepté et une bande s’est formée; à la rivière Grand, les Six Nations ont accepté les lettres patentes de Simcoe, que la catégorie mohawk a refusées.

Sources primaires

Loi sur les Indiens, S.C. 1876, c. 18, art. 3(6)

« dont le titre légal appartient à la Couronne, mais qui n’a pas été cédée »

Pour l’usage ou le profit « d’une bande particulière d’Indiens ».

La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784

« dont eux et leur postérité doivent jouir pour toujours »

Traduction libre de l’anglais.

Le procès-verbal du 24 décembre 1791

« la foi du gouvernement est engagée envers les chefs mohawks pour les deux étendues »

Canadian Archives, série Q, vol. 329, p. 12.

Ressources naturelles Canada, limites législatives des terres autochtones du Canada, v. 2.189

« Six Nations IR 40 … New Credit IR 40A »

Les limites des réserves utilisées pour la superficie.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les soi-disant réserves : dossier d’étude

Trois lectures

	Le Canada et les tribunaux	Les Six Nations de la rivière Grand	La Nation mohawk de Grand River
La réserve	Mise de côté pour la bande; titre de la Couronne	La terre de la communauté, avec des revendications au-delà	Soi-disant : dans le territoire, la terre avait déjà été donnée
La catégorie	Pas une catégorie juridique	Une partie des Six Nations	Pas une bande; détient le territoire en droit
La ligne	D’intérêt pour l’arpentage	D’intérêt pour la revendication	La limite de ce que la Couronne pouvait mettre de côté

Historiographie

Les histoires de la rivière Grand traitent la réserve comme ce qui est resté après les ventes et les cessions. La lecture de la Nation part de la définition : une réserve suppose un titre de la Couronne. Si la Couronne a donné le territoire en 1784, une réserve à l’intérieur est une contradiction dans les termes, et seule la partie extérieure peut être une réserve au sens de la Loi.

Questions de discussion

1. Pourquoi une réserve exige-t-elle que la Couronne détienne le titre légal?

2. La Couronne détenait-elle encore le territoire après 1784? Qu’est-ce qui le déciderait?

3. Pourquoi la baie de Quinte est-elle devenue une bande, et pas la catégorie mohawk de la rivière Grand?

4. Que montre la superficie dedans et dehors la ligne?

5. La même terre peut-elle être à la fois une réserve et l’intérêt de la catégorie?

6. **Appliquer.** Un règlement de bande s’applique à une terre dans les six milles. Selon chaque lecture, lie-t-il un membre de la catégorie?

Lectures complémentaires

Selon le Chicago Manual of Style (17e éd.), forme bibliographique.

Nation mohawk de Grand River. *The Indian Act and the Loyalist Mohawk Posterity*. National Books III. 2026.

Nation mohawk de Grand River. *Lands and the Tract*. National Books IV. 2026.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les soi-disant réserves : dossier d’étude

Consignes du travail

Choisis un sujet

A	En 1 500 mots, évalue si une réserve au sens de la Loi sur les Indiens peut se trouver dans le territoire. Cite au moins trois sources et réponds à la meilleure objection.
B	Pourquoi la baie de Quinte est-elle devenue une bande, et pas la catégorie mohawk de la rivière Grand? Réponds dans un essai argumenté.
C	Appliquer. Un règlement de bande s’applique à une terre dans les six milles. Selon chaque lecture, lie-t-il un membre de la catégorie? Rédige un essai argumenté qui applique les lectures.

Exigences

- Une argumentation : une thèse énoncée au premier paragraphe et défendue tout au long.
- Au moins trois sources primaires de la liste ci-dessous, citées avec précision et lues dans leur contexte.
- Au moins deux sources secondaires, dont une hors des livres de la Nation.
- La meilleure objection à ta thèse, énoncée avec équité, et ta réponse.
- Des notes de bas de page et une bibliographie selon le Chicago Manual of Style (17e éd.).
- 1 500 mots, à 10 % près, sans les notes ni la bibliographie.

Sources à utiliser

- Loi sur les Indiens, S.C. 1876, c. 18, art. 3(6)
- La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784
- Le procès-verbal du 24 décembre 1791
- Ressources naturelles Canada, limites législatives des terres autochtones du Canada, v. 2.189

Une structure suggérée

- Introduction : la question, son importance et ta thèse.
- Contexte : les instruments et les événements, brièvement, dans l’ordre.
- Analyse : les sources, lues de près, une affirmation à la fois.
- L’objection : la meilleure thèse contraire, et ta réponse.
- Conclusion : ce qui en découle, et ce qui reste ouvert.

Échéancier

- Semaine 1 : choisis un sujet; lis les sources primaires; rédige une proposition d’un paragraphe.
- Semaine 2 : cherche les sources secondaires; prépare un plan avec ta thèse et l’objection.
- Semaine 3 : rédige le texte complet; échange-le avec un pair pour des commentaires écrits.
- Semaine 4 : révise et remets.

Présentation et remise

Caractères de 12 points, double interligne, pages numérotées, ton nom et le sujet en première page. Remets selon les consignes; les questions de discussion peuvent aussi être remplies en ligne.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les soi-disant réserves : dossier d’étude

Intégrité

Ton travail doit être le tien. Cite chaque source. Si tu utilises un outil d’IA pour une partie du travail, indique lequel et comment, dans une note à la fin.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Les soi-disant réserves : dossier d’étude

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Résultats d’apprentissage	Cinq résultats formulés avec les verbes de Bloom, chacun lié à une activité.
Réconciliation	Appels à l’action 62 et 63 de la CVR.
Droits en éducation	DNUDPA, art. 14 et 15; art. 26 sur les terres « utilisées ou acquises »
Sources primaires	Chaque instrument et chaque loi cités et attribués; les lectures vérifiées à leur lumière.
Citation	Chicago Manual of Style, 17e édition.
Équilibre	Trois lectures côte à côte; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un séminaire d’environ deux heures; le travail sur une semaine.

Évaluation : le travail

	Excellent	Bien	Suffisant	À améliorer
Sources	Au moins trois sources primaires, citées avec précision et lues dans leur contexte	Trois, citées avec exactitude	Moins, ou citées approximativement	Absentes ou mal lues
Analyse	Évalue les lectures à la lumière des documents et montre ce qui dépend de la différence	Compare clairement les lectures	Les décrit	En reprend une seule
Argumentation	Un jugement clair qui répond à la meilleure objection	Un jugement clair et appuyé	Peu appuyé	Aucun jugement clair
Rédaction et citation	Précise; style Chicago partout	Claire; petites erreurs	Passages peu clairs	Difficile à suivre

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions. Il sert à l’étude et ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.